

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

NOR : AFSZ1630934A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 13 septembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Hauts-de-France :

1. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :
Au titre du I (2^o c) de l'article D. 1432-15 :

M. Antoine NIAY, titulaire ; M. Jean-Pierre DERVILLE, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

2. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Claude MARION, titulaire.

Mme Marianne DE AZEVEDO, suppléante.

M. Michel LEROY, suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel CUVELIER, titulaire.

M. Sébastien BIL, suppléant.

Mme Myriam CATTOIRE, suppléante.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. René FEDASZ, titulaire.

M. Gérard CHATIN, suppléant.

M. Roland FONTAINE, suppléant.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU